

**« Villa Maelly »
2 rue Pierre Brossolette
92320 - CHATILLON**

**Ensemble immobilier
de 21 logements - locaux d'activités et commerce**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N° 13B – PARQUET

MAITRE D'OUVRAGE



FONCIER CONSTRUCTION

196 RUE HOUDAN
92330 SCEAUX

☎ 01 46 60 33 33 – Fax 01 46 60 06 04

BET CONSEIL FLUIDES



P.CÉ TECH

8 quai Bir Hakeim
94 410 SAINT MAURICE
T 01.45.11.76.00 / F 01.45.11.76.01
contact@pcetech.fr

MAITRE D'ŒUVRE DE CONCEPTION

SAS APPERE ARCHITECTES

132 boulevard de Clichy
75018 Paris
☎ 01 42 93 19 99
cabinetappere@gmail.com



Indice

A

Date

DECEMBRE 2018

Rédacteur

JJT



SOMMAIRE

1- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	3
1.01 – Documents techniques - Normes - Règlement	3
1.02 – Qualité et provenance des échantillons	4
1.03 – Obligations de l'entreprise	4
1.04 – Coordination avec les autres corps d'état	4
1.05 – Qualité des matériaux	5
1.05.1 - Traitement du bois	5
1.05.2 - Colles	5
1.05.3 - Vernis	5
1.06 – Approvisionnement et stockage sur chantier	5
1.06.1 - Stockage sur chantier	5
1.06.2 - Conditions hygrométriques	5
1.06.3 - Protection après pose	5
1.07 – Prescriptions de pose	6
1.08 – Nettoyage	6
1.09 – Sécurité et protection de la santé	6
2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES	7
2.01 – Objet - Limite des prestations	7
2.02 – Ragréage	8
2.03 – Sous couche isophonique – p.m.	8
2.04 – Parquet contrecollé	9
2.05 – Revêtement de sol stratifié – Sans objet	9
2.06 – Parquet massif – Sans objet	9
2.07 - Accessoires	10
2.07.1 – Profilé de transition	10
2.07.2 – Protections des sols	10



2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.01 – Objet - Limite des prestations

Le présent lot a pour objet, en complément du lot 00-PRESCRIPTIONS COMMUNES réputé indissociable, la présentation des travaux inscrits dans la construction et à la finition d'un **ensemble immobilier réalisé en 1 tranche et composé d'un bâtiment, soit globalement 21 logements en accession, locaux activités et commerce sur sous-sols, répartis comme suit :**

INFRASTRUCTURE :

2^{ème} sous-sol

- nombre de places de parking : 14 u, dont 1 places handicapés
- locaux techniques
- bassin de rétention des E.P.

1er sous-sol

- nombre de places de parking : 11 u, dont 1 places handicapés
- locaux techniques
- espace vélos
- espace motos

SUPERSTRUCTURE :

- **Nombre de bâtiment : 1**
- nombre de niveaux : **R + 3 + comble**
- nombre de logements en accession à la propriété : **21**

RdC

- hall
- local O.M.
- local poussettes
- caves
- bureaux (3 u)
- local d'intérêt collectif
- accès monte-voitures

Niveau 1 : 7 logements

Niveau 2 : 7 logements

Niveau 3 : 5 logements

Niveau 4 (comble) : 2 logements

1/ TRAVAUX A LA CHARGE DU PRESENT LOT :

- Les parquets collés, des entrées, séjours, dégagements et rangements (placard, dressing, penderie, lingerie, buanderie, cellier, etc.) donnant sur ces pièces (sauf local rangements équipés d'un ballon d'eau chaude, dans ce cas, le sol est systématiquement prévu carrelé)



L'ensemble des prestations devra être **conforme à la Notice Descriptive Série Notaire** (conforme à l'arrêté du 10 mai 1968), **jointe au dossier**.

*Si des incohérences apparaissent entre les plans et les CCTP, la solution la plus contraignante sera prise en compte par les entreprises.
Le bâtiment sera construit dans les règles de l'art.*

L'entreprise ne pourra prétendre à aucun supplément de prix dans le cas d'omission ou de prescription incomplète dans le présent CCTP.

2/ TRAVAUX A LA CHARGE DES AUTRES CORPS D'ETATS :

Lot - Gros œuvre

- Niveau d'arase et surface finie des dalles, prêtes à recevoir les chapes

Lot - Chape

- Chape flottante thermo-acoustique prête à recevoir les revêtements de l'ensemble des logements et des circulations au 1^{er} étage
- Chape flottante thermo-acoustique prête à recevoir les revêtements de l'ensemble des bureaux, local d'intérêt collectif et hall 1
- Chape flottante acoustique prête à recevoir les revêtements de l'ensemble des logements et circulations à partir du 2^{ème} étage
- Chape flottante acoustique prête à recevoir les revêtements du hall et palier RdC

Lot - Sols souples

- Moquette au sol des chambres et rangements (placard, dressing, penderie, lingerie, buanderie, cellier, etc.) donnant sur ces pièces (sauf local rangements équipés d'un ballon d'eau chaude, dans ce cas le sol est systématiquement prévu carrelé).
- Moquette au sol des circulations des étages

Lot - Sols durs

- Carrelage des pièces humides des logements
- Carrelage du hall et palier du RdC

2.02 – Ragréage

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge le ragréage (si nécessaire) du sol à l'aide de produit spécial à base de ciment, faisant l'objet d'un A.T. en cour de validité.

Ce ragréage sera réalisé avec précaution sur le support propre. Il sera dur, lisse, sec, adhérent et sans bullage.

- 2,5 kg de ragréage par m² de type P3

A prévoir :

- **Suivant nécessité, sur les chapes recevant le parquet**

2.03 – Sous couche isophonique – p.m.

Pour mémoire : Lot Chape



2.04 – Parquet contrecollé

Fourniture et mise en œuvre de parquet contrecollé de marque **CFP** ou **BERRYALLO** ou équivalent.

- Parquet **Monolame 100**
- Ame centrale en HDF hydrofuge (880 kg/m³)
- Contre-balancement résineux
- Parement noble de 3,4 mm en chêne 1^{er}, finition vernis mat
- Epaisseur totale : 13 mm
- Format lames : L 1090 x l 100 mm
- **UPEC** : U3 P2 E1 C0
- Classe d'usage 31
- Résistance au feu Dfl-s1 - locaux M4
- Certifié à la norme E1 sur les Formaldéhydes
- Résistance thermique : 0,09 m² K.W

Couleurs – Aspect : au choix dans la gamme du fabricant, proposé par le Maître d'ouvrage

Appareillage suivant choix Maître d'œuvre.

- Finition : Eco vitrificateur sans solvant, sans formaldéhyde, ni isocyanate, chêne labellisé PEFC (ECO Gestion de la Forêt)

Mise en œuvre compris toutes sujétions de mise en œuvre et de finition dans les règles de l'art et DTU :

- Nettoyage de tous corps gras, produits d'entretiens et de toutes souillures sur chapes isophonique par le Chapiste, ragréage P3
- [Collé sur chape, conformément au DTU 51.11](#)
- Selon DTU 51.2 il sera conservé un joint de 5 à 8 mm contres murs et cloisons, celui-ci sera entièrement recouvert par les plinthes.

[Plinthes bois plaquées en chêne de 100 x 10 mm à bord arrondi, assorti au parquet de marque BAUWERK.](#)

- Recoupe de l'isolant (de la chape acoustique) retourné sous la plinthe et façon de joint entre plinthe et sol.

Localisation

Suivant plans :

- [parquets des entrées, séjours, dégagements et rangements \(placard, dressing, penderie, lingerie, etc.\) donnant sur ces pièces \(sauf local rangements équipés d'une chaudière, dans ce cas, le sol est systématiquement prévu carrelé\) et les plinthes assorties](#)

2.05 – Revêtement de sol stratifié – Sans objet

2.06 – Parquet massif – Sans objet



2.07 - Accessoires

2.07.1 – Profilé de transition

Au droit de tous les changements de nature de sol et de toutes les portes comportant un changement de nature de revêtement, fourniture et pose de profilé de transition en laiton, posé suivant prescriptions du fabricant.

Marque **Schluter-Systems**, type de profilé à adapter aux différentes épaisseurs de revêtement.

- Double cornière couvrant les deux revêtements

Localisation

A chaque changement de nature de revêtement de sol pour l'ensemble des logements :

- Entre parquet et moquette

2.07.2 – Protections des sols

Mise en place des protections (carton, moquette déclassée, etc.) après pose et finition des parquets, comprises toutes sujétions.

Ces protections seront conservées jusqu'à la réception des logements, suivant indications du Maître d'œuvre d'exécution.